

Un Jurassien au couronnement de Napoléon 1er : 1804

Autor(en): **Simon, Charles-Alphonse**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **56 (1952)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684581>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un Jurassien au couronnement de Napoléon I^{er}

1804

PAR CH.-A. SIMON

Ce Jurassien, c'est le pasteur Ch.-F. Morel, connu plus tard sous le nom de « doyen Morel ». Fils du pasteur Ch. H. Morel, de Corgémont, il est envoyé très jeune à Bâle pour y faire des études de théologie. Ses progrès sont rapides et il n'a pas encore 20 ans qu'il reçoit la consécration pour occuper le poste d'aumônier protestant du régiment de Reinach au service de la France. Il y passe les années historiques du début de la Révolution pour laquelle il a des sympathies évidentes. Rentré au pays après le massacre de la garde suisse des Tuileries (10 août 1792) et le licenciement des régiments étrangers par l'assemblée nationale française, il occupe le poste de diacre d'Erguel, succède en 1796 à son père comme pasteur de Corgémont et voit l'année suivante les troupes françaises occuper le sud de l'Evêché, qui est annexé à la grande République.

Un temps difficile commence pour l'Eglise protestante de la contrée. Les institutions séculaires sont bouleversées, les biens d'église vendus ou partagés, les dîmes supprimées, les autres revenus destinés au service du culte liquidés. Il ne reste rien aux communautés religieuses, qui n'en continuent pas moins leur activité avec un beau courage grâce à la foi ancrée dans les âmes.

C'est alors que le jeune pasteur Morel se donne pour tâche d'entrer en rapport avec le protestantisme français qui était en voie de réorganisation après deux siècles et demi pendant lesquels il avait été hors la loi dans le beau pays de France.

Un coup d'œil en arrière

On connaît l'histoire héroïque des huguenots français qui, après avoir été à un moment donné presque aussi nombreux que les catholiques, furent cruellement décimés par les persécu-

tions, les dragonades, les bûchers, les galères et l'émigration. Ceux qui restèrent en France furent privés des droits civiques et civils, leurs mariages célébrés par les pasteurs déclarés non valables et leurs enfants considérés comme des bâtards. Ils persistent néanmoins dans leur foi, forment des communautés religieuses, dont les membres cherchent à se conduire en véritables chrétiens.

Justice leur est enfin rendue par l'édit de tolérance de 1787, qui ne les rétablit sans doute pas dans tous les droits de citoyens, mais leur accorde au moins celui de vivre, d'avoir un état civil, de se marier et d'hériter. C'était beaucoup pour les proscrits d'hier, mais ce n'était pas suffisant. La Révolution devait leur apporter l'égalité complète avec leurs concitoyens catholiques. La Déclaration des droits de l'homme du 21 avril 1789 proclame, en effet, tous les Français citoyens, tous les citoyens égaux devant la loi et toutes les dignités accessibles à tous. Le lendemain, l'Assemblée constitutive décide que « nul homme ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses, ni troublé dans l'exercice de sa religion, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ».

Il s'agit maintenant de réorganiser l'Eglise réformée de France. On n'a pas le temps de faire grand'chose, tant se précipitent les événements politiques. C'est la Constituante qui décrète la vente des biens de l'Eglise catholique, ce qui donne lieu à des troubles ; puis se succèdent des décisions administratives aboutissant au rejet du christianisme : institution du culte de la déesse « Raison », introduction du calendrier républicain, organisation du culte de l'Etre suprême, dont Robespierre se proclame le souverain pontife, etc. De nombreux prêtres et pasteurs, qui veulent rester fidèles à leur foi, meurent sur l'échafaud.

Cette situation se prolonge jusqu'à la chute de Robespierre et au décret de la Convention du 3 ventôse an 3 (21 février 1795), autorisant de nouveau l'exercice des cultes chrétiens. Alors se déploie une grande activité dans les milieux protestants, qui ont pour objectif de donner à leur Eglise une forte organisation par la création d'un Synode national et l'adoption d'une constitution.

C'est ici que nous rejoignons les réformés de l'ancien Evêché de Bâle. Comme nous l'avons dit, le pasteur de Corgémont se préoccupait aussi des mêmes problèmes. Il présente dans une assemblée de ministres jurassiens réunie le 6 octobre 1801 à Sonceboz un projet de constitution, qui est salué avec grande satisfaction par ses collègues. Il est chargé d'aller à Mulhouse et à Colmar le soumettre aux autorités départementales du Haut-Rhin, avec prière de le transmettre au ministre des cultes à Paris.

A ce moment se produit un coup de théâtre inattendu : après avoir conclu avec le Pape le Concordat du 15 juillet 1801, le Premier Consul, Napoléon Bonaparte, le promulgue le 18 germinal an X (8 avril 1802) en même temps que les « Articles organiques » sur les cultes protestants.

Malgré les avantages certains accordés aux Réformés, parmi lesquels la reconnaissance de leur Eglise devant la loi au même titre que l'Eglise catholique, la constitution offerte et imposée par le Premier Consul leur cause une vive déception. D'après cette organisation, les Réformés de France sont répartis en groupes d'environ 6000 âmes chacun, appelés « Eglises consistoriales ». Il y en a 52 sur tout le territoire. Chaque Eglise consistoriale, composée elle-même d'Eglises locales ou paroisses, est dirigée par un consistoire présidé par un pasteur. Mais il n'y a pas d'autorité centrale contrôlant les Eglises consistoriales, les représentant toutes et pouvant parler en leur nom. C'est cette absence que l'on déplorait dans les milieux protestants. Mais le Premier Consul n'en voulait pas.

Napoléon et la religion

On sait que Napoléon, parvenu au faite de la puissance, ne se piquait pas d'avoir des sentiments très religieux. Il le reconnaît lui-même. « On dira que je suis papiste, déclarait-il. Je ne suis rien ; j'étais musulman en Egypte, je serai catholique ici pour le bien du peuple. Je ne crois pas aux religions. » Il considère les Eglises comme des instruments du pouvoir. Il l'avoue d'ailleurs sans ambages : « Le clergé est une gendarmerie de surcroît, spirituelle, plus efficace que l'autre en bottes fortes, et l'essentiel est de les faire marcher toutes deux ensemble, au même pas, de concert. » C'est à ce titre qu'il donne au protestantisme une sanction officielle à côté du catholicisme. Mais il faut le brider, limiter son pouvoir. C'est la raison pour laquelle il lui refuse une autorité centrale susceptible d'acquérir un prestige avec lequel il faudrait compter.

Il n'en avait pas moins une certaine sympathie pour le régime protestant qu'il voyait modeste, sans prétentions orgueilleuses et sans appareil. Ne disait-il pas au cours des débats sur le Concordat : « Ce n'est pas ma faute si on a manqué en France l'occasion d'établir la religion protestante. »

Aussi veut-il voir des représentants des Eglises protestantes figurer officiellement à son couronnement. Un senatus-consulte y invite en principe tous les pasteurs-présidents des Eglises consistoriales, en laissant prévoir une confirmation par « lettre close ». Mais, chose étrange, 20 présidents seulement sur 52

reçoivent la missive. Un seul des cinq présidents de consistoire du Haut-Rhin, département auquel appartiennent nos Eglises jurassiennes, y est convoqué dans la personne du pasteur Risler, de Mulhouse, qui du reste ne pourra pas se rendre à Paris. Le pasteur Morel assistera bien à la cérémonie, mais en qualité de « président » du canton de Corgémont ou du Bas-Vallon, fonction toute civile, ce qui ne l'empêchera pas de prendre rang parmi les ecclésiastiques dans certaines circonstances.

Dès leur première réunion à Paris, les pasteurs-présidents constatent avec étonnement que tous leurs collègues n'ont pas été invités par lettre personnelle, comme cela avait été promis. Ils en éprouvent une vive déception et en demandent les raisons au ministre des cultes. Les motifs qui leur sont donnés semblent les avoir satisfaits, mais, à notre grand regret, ils ne sont pas mentionnés au procès-verbal. S'agit-il uniquement d'une question financière, puisque l'Etat semblait vouloir se charger des frais de voyage des participants ? Ou craint-on de faire paraître à la cérémonie un nombre trop considérable de représentants du protestantisme ? Nous l'ignorons. En réalité 19 pasteurs-présidents seulement assistent comme tels au couronnement. C'est à peu près le nombre des évêques français.

Le pasteur Morel à Paris

Ce n'est pas la première fois que le pasteur Morel se rendait à Paris. Il y avait déjà passé en 1790 lorsqu'il allait à Maubeuge rejoindre son régiment. Il en parle à ce moment-là comme « d'une grande et fameuse citadelle où chaque objet était nouveau pour lui... C'est un monde et un bruit continuel. Je me trouvai précisément là au moment de la revue de la milice nationale composée de 6000 hommes. Il est vrai qu'on y attendait le Roi et que cette attente y avait probablement attiré tous ces spectateurs ».

Les bouleversements survenus depuis 1790, l'attente de la grande solennité qui allait faire un empire de ce pays, l'enthousiasme qui remplissait les cœurs à la pensée des destinées glorieuses attachées à la personne de Napoléon, tout cela avait imprimé un caractère spécial à la ville et l'avait transformée. C'est ce que le nouveau-venu peut constater dès le premier moment où il débarque.

Le couronnement devant avoir lieu le 2 décembre 1804, le pasteur Morel se mit en route le 19 novembre déjà. Sa première étape fut Porrentruy, d'où il écrivit à son épouse le récit de sa première journée de voyage. « Il semble que je ne peux m'arracher de nos montagnes. Je les ai quittées avec regret parce

qu'elles renferment tout ce que j'aime le plus au monde. La diligence n'était pas à Sonceboz lorsque j'y arrivai ; je m'acheminai lentement contre Tavanne et chaque pas que je faisais me coûtait un soupir. C'était toi que je regrettais, toi la meilleure des amies et nos enfants déjà si chers à mon cœur. Pourquoi, me disais-je, quitter un asyle chéri par les personnes qu'il renferme, pourquoi m'éloigner d'elles sans nécessité et sacrifier à des chimères le plaisir de vivre toujours auprès d'elles ? C'est la raison qui me rencourageait et j'ai ainsi continué ma route jusqu'ici, toujours partagé entre le sentiment de ce que je perdais et la considération des convenances qui me conseillaient ce voyage. »

Parti de Porrentruy pour prendre la diligence à Belfort, notre voyageur a l'amère déception de constater qu'il n'y a « point de place dans la voiture pour Paris. Toutes étaient retenues pour 8 jours à l'avance. Le courrier allait partir : je le prends au risque d'être moulu et brisé à mon arrivée. Tu sais, explique-t-il à sa femme, que le courrier court jour et nuit et ne met que 2 jours et 3 nuits pour se rendre de Belfort à Paris. Nous étions trois voyageurs, c'est tout ce que peut contenir la malle. Nous devons arriver vendredy à midy. Les mauvais chemins et plus encore le défaut de chevaux de relais nous ont retardés jusqu'au soir, où je suis arrivé sain et sauf. Je suis logé à l'hôtel Strasbourg, rue Grenelle St-Honoré No. 20. »

Son premier soin, dès le lendemain, après avoir pris un bain chaud, est de procéder à divers achats, dont la nécessité s'impose. On ne passe pas de Corgémont à Paris, avec la perspective d'assister à des cérémonies pompeuses, sans devoir compléter sa garde-robe. Aussi fait-il les acquisitions indispensables sous forme de « chapeau, souliers, habit, gilet, culotte, etc. » Mais il en résulte un trou dans son porte-monnaie : « Tout est horriblement cher, écrit-il, et je ne serai que trop vite au bout de mes 40 Louis », le montant probable de l'argent dont il s'est muni au départ. Il est sans doute question que les délégués seront défrayés de leurs dépenses, mais le pasteur Morel n'en est pas certain, des bruits contradictoires courant à ce sujet. Cela ne l'empêchera pas de rapporter des cadeaux à sa compagne ; il la prie donc de bien vouloir exprimer ses désirs : « De grâce, écris-moi ce que tu désires que je t'achète. Je te le demande avec instance. »

Une fois à Paris, on ne saurait négliger l'occasion de profiter des avantages offerts par cette ville, de visiter ses monuments et ses curiosités. « Je suis, écrit-il, au milieu d'un tumulte continu, entouré d'objets plus beaux les uns que les autres. Je n'ai rien vu d'aussi magnifique que le coup d'œil du Palais royal... et je voudrais t'associer à toutes les jouissances que me procurent

les nouveautés et les objets intéressants qui se présentent à chaque pas. J'ai vu le Museum, où les yeux sont fatigués par la vue de cette galerie immense de tableaux de toute beauté... Demain je verrai le Jardin des plantes et la ménagerie. Une journée suffit à peine pour visiter un seul de ces endroits. »

Le pasteur Morel ne se borne pas à voir les curiosités de la ville ; il veut aussi jouir des avantages intellectuels qu'elle peut lui offrir. Il assiste à un spectacle au Théâtre français. « Quel jeu, dit-il, quelle facilité, quelle force ! Tout est grand et magnifique ici. J'ai eu le bonheur de voir jouer quelques-uns des meilleurs acteurs : Fleury, Dazincourt, Mlle Conta, etc. La pièce était : « Le préjugé à la mode » par La Chaussée. Comédie qui doit être assez froide à la lecture, mais dont les défauts sont bien rachetés par le jeu des acteurs. Il était 11 heures quand je suis rentré et le sommeil me gagnait. »

Le lendemain, c'est une autre manifestation intellectuelle à laquelle il prend part avec beaucoup de plaisir : « J'ai assisté à l'ouverture d'un cours de jurisprudence et ai été extrêmement satisfait de ce débat. »

Il est aussi tenu à faire des visites de politesse à différents personnages, à M. Holtz, préfet du Haut-Rhin, pour le moment à Paris, à M. Mestrezat, pasteur, un parent probable des deux Mestrezat qui jouèrent un rôle en Erguel le siècle précédent, l'un comme pasteur de Tramelan, l'autre comme bailli de Courtelary. C'est chez lui que loge le chef de la délégation pastorale française, le vénérable pasteur Martin, de Genève, qui sera appelé à adresser une allocution à l'empereur à l'occasion d'une réception au palais. Il verra aussi d'autres pasteurs, en particulier MM. Maron et Rabaut-le-Jeune, qui joueront un rôle important dans la réorganisation de l'Eglise réformée.

Il devra voir surtout le directeur des cultes pour l'entretenir de questions importantes concernant la situation financière du clergé réformé du Haut-Rhin et obtenir de lui la promesse que chaque pasteur de ce département obtiendra le même traitement que les autres ministres français. Il prévoit que cette affaire prolongera son séjour dans la capitale, car il a en ce moment de la peine à se faire recevoir dans les bureaux de l'Etat. « Toutes les pensées paraissent tournées vers la grande cérémonie qui se prépare et le travail dans les bureaux en est ralenti. Nos affaires sont peu avancées, nous avons beaucoup de difficultés à écarter... Dis cependant à ceux des Pasteurs du voisinage que tu verras, écrit-il à sa femme, que je fais tout ce qu'il m'est possible et que j'espère pouvoir leur rapporter de bonnes nouvelles. Il y a ce soir une assemblée consultative où j'assisterai et demain ou après-demain, je serai présenté au Ministre des cultes. »

Il y a aussi, dans de bonnes familles de Paris, des réceptions auxquelles il est invité et où il se fait un devoir d'aller. Il y trouve sans doute beaucoup de satisfaction ; ce sont des occasions de se créer des relations qui lui seront utiles plus tard. Mais le ministre de Corgémont se sent quand même un peu dépaysé dans ces brillantes soirées. Un jour même il préfère rester dans sa chambre pour écrire à Mme Morel plutôt que de répondre à une invitation semblable. « Combien n'ai-je pas plus de plaisir à m'entretenir avec toi qu'avec toutes ces femmes, charmantes il est vrai, mais d'une si grande volubilité de langue que je ne suis pas encore à leur niveau. »

Il ajoute un peu plus tard : « Le spectacle de la grandeur humaine, dont ma commission me fait jouir journellement, ne sert qu'à me faire mieux apprécier les avantages de la vie simple et privée. Je vois avec étonnement le faste qui se présente ici partout, mais ce faste même m'inspire de la répugnance et je me félicite de n'être point obligé de me soumettre à ses lois. Je recueillerai un avantage réel de ce voyage, c'est qu'après avoir vu les diverses classes d'hommes dont se compose cette grande ville, je n'en serai que plus content de vivre dans la retraite, et surtout auprès de toi, ma bien chère amie, de toi dont la pensée me fait bénir mon sort. »

Au milieu de toutes ces circonstances et de ces allées et venues, la grande préoccupation reste le couronnement de l'empereur. Toute la France a les yeux tournés vers cet événement. « Tous les hôtels sont pleins de députés, écrit le pasteur de Corgémont. Une seule chambre est souvent occupée par 3 ou 4 personnes. Nous ne sommes qu'à 2 dans la mienne... Le pape est à Fontainebleau. Il a une suite tellement nombreuse que tous les maîtres de poste des différents relais à 20 et 30 lieues à la ronde de la capitale ont dû envoyer de leurs chevaux sur sa route. »

La cérémonie semble devoir prendre une envergure extraordinaire. « C'est à 8 heures que commencera pour nous Dimanche la Cérémonie du Sacre, qui se prolongera jusque dans la nuit », écrit M. Morel, qui se réserve d'en donner une description détaillée à son retour. En attendant, il demande instamment des nouvelles de sa famille. « Donne-moi des détails sur la maison, sur ce que vous faites. Il me sera bien doux de les lire et j'attends avec impatience ta première lettre. »

Ce qui se passe à la cure de Corgémont

Nous le savons par une lettre de l'épouse du pasteur, Mme Isabelle Morel-de Gélieu, restée à la maison, où elle doit diriger

tout un train de campagne à côté de l'activité religieuse de la paroisse. Et c'est une lourde tâche pour une jeune femme de ministre. Elle laisse entendre dans sa lettre du 22 novembre combien l'absence de son mari lui pèse.

« J'ai reçu cet après-midi ta lettre, mon cher ami... Tu n'imagines pas combien j'ai eu de plaisir à recevoir de tes nouvelles et combien de fois j'ai relu ta lettre. Je suis bien aise que tu sois parti avec regret, parce que c'est une assurance que tu reviendras avec plaisir... Chaque soir je bénis Dieu de bon cœur de ce que la journée est passée, parce que je me suis rapprochée d'un degré du moment de ton retour. » Et elle termine sa lettre en ces termes : « Adieu, mon ami ; puisses-tu tirer tout le parti possible de ton voyage pour ton plaisir et ton profit. Puisses-tu ne rien voir que d'agréable et cependant n'être jamais assez distrait pour cesser de penser à nos enfants qui se portent à merveille et me consolent de tout, et à moi qui t'embrasse de tout mon cœur. »

Dans le corps de sa lettre, elle parle du remplacement de son mari dans ses fonctions ecclésiastiques. Depuis la Révolution, il y avait pénurie de pasteurs dans la contrée et très souvent le pasteur de Corgémont, après avoir célébré le service divin dans sa paroisse, partait à cheval pour le faire encore dans une ou deux paroisses des environs. Cependant, au moment de son séjour à Paris, les deux cures les plus voisines, celles de Courtelary et de Péry, étaient occupées, et Mme Morel annonce à son mari : « M. Imer de Courtelary est venu m'offrir ses services avec toute la bonté possible ; il se charge des fonctions pour dimanche prochain et le dimanche ensuite ; après quoi je m'adresserai à M. Schnider (de Péry). » Ces nouvelles tranquillisent son mari.

Mais il n'y a pas que cette préoccupation-là à la cure de Corgémont. De multiples questions matérielles se présentent aussi. N'oublions pas que l'on se trouvait à une époque de transition. Les anciennes ressources ecclésiastiques avaient été supprimées par l'invasion française et les paroisses avaient beaucoup de peine à en réunir d'autres pour entretenir leurs pasteurs. Ceux-ci avaient heureusement un train de campagne qui leur aidait à vivre. M. Morel s'occupait même beaucoup de questions agricoles pour encourager dans sa paroisse une meilleure culture des champs et améliorer les conditions matérielles des habitants.

Les moutons mérinos

De concert avec un M. Lardy, il avait en particulier acquis à grands frais à l'étranger un troupeau de moutons mérinos, qui devinrent par la suite source de déboires, parce qu'ils apportè-

rent la gale ; ils acquirent pour cette raison une certaine célébrité dans la contrée. Au moment dont nous parlons, ces excellents ruminants n'avaient encore fourni que de la laine à la cure de Corgémont. Mais il s'agissait de la filer pour en faire des échevaux et les vendre. C'est cette question qui préoccupe Mme Morel. Elle en parle à son mari :

« Sophie (la servante) m'a demandé instamment de filer la laine des mérinos. Je t'envoie un échantillon de son ouvrage. Nous venons de peser ce qu'elle a pu filer aujourd'hui, cardant elle-même ; il y a presque deux onces et demie. Cette laine, bien blanchie, se vendrait sûrement deux écus neufs et demi la livre, et tu vois qu'une fileuse de la force de Sophie en filerait bien une livre par semaine. Je suppose qu'on payât deux piécettes à cette fileuse et que sa nourriture valût autant, le filage reviendrait à un gros écu au lieu d'un louis qu'il eût coûté par la fileuse de M. Lardy. Ne trouves-tu pas que ce serait une bonne manière de tirer parti de la laine, et ne veux-tu pas que nous cherchions une fileuse à ce compte-là ? Si je pouvais y mettre la petite allemande, qui est venue l'autre jour (probablement comme aide de ménage), elle serait encore à meilleur marché et ainsi tu tirerais plus de vingt Louis de ta portion de laine... En attendant, je tâcherai que Sophie trouve le temps de filer une livre entière qu'on me demande depuis longtemps. »

A part cela Mme Morel a encore à faire avec des charpentiers qui ont travaillé à la tuilerie de Chalmé, avec un nommé Catin qui se présente comme valet, mais qui demande pour salaire 7 Louis, des souliers et des chemises, salaire qu'elle trouve exagéré. « Je n'ai pu l'en faire rabattre », s'écrie-t-elle. Et puis, à cette époque de la St-Martin, les sommes qui sont dues à M. Morel par différents débiteurs ne rentrent pas comme elle le désirerait, car elle a aussi des factures considérables à régler. Que de préoccupations pour Mme Morel qui s'efforce d'agir au mieux. « Toute ma crainte est que tu ne sois pas content, quoique je ne pense d'une aube à l'autre et même souvent la nuit qu'à faire en sorte que tout aille comme si tu y étais. » On comprend dans ces conditions qu'elle attende avec impatience le moment de revoir son cher mari.

Dans sa dernière lettre avant son départ de la capitale, le pasteur Morel répond aux questions traitées par son épouse :

« J'ai vu avec plaisir l'échantillon du filage de Sophie. C'est un assez beau début et je suis bien aise que tu l'ayes fait continuer. Il serait à souhaiter que toute notre laine fût déjà ainsi filée. Je me propose d'aller voir ici des filatures de laine. J'avais déjà pris jour pour cela. Mais il est impossible de remplir toujours sa journée de tous les objets que l'on se propose. Souvent la nuit

vous arrête en chemin. Je verrai également des fabriques de Louvières et Sedan et m'informerai de leurs prix. »

La question du valet le préoccupe aussi : « Catin me paraît bien cher. Je lui avais offert 5 ½ Louis en argent, 2 paires de souliers et 2 chemises. Il me semblait que cette offre était honnête. J'espère que vous en aurez trouvé un plus raisonnable. »

Pendant cet échange de lettres ont eu lieu les cérémonies du sacre. M. Morel annonce donc qu'il rentrera à la maison dans une huitaine après certaines assemblées auxquelles il se doit de prendre part et des entrevues indispensables avec les autorités ecclésiastiques. D'ailleurs, il semble fatigué de son séjour à Paris, qui n'a pas l'air de s'écouler dans des conditions toujours confortables. « Je crois qu'il fait ici aussi froid que chez nous. Tout gèle. Le pavé est un verglas le matin. A midi on marche dans la boue jusqu'à mi-jambe et le soir on rentre avec les pieds mouillés. Il est nécessaire de se faire traîner en fiacre. Je compte prendre la route de Nancy, afin de passer par Colmar et Mulhouse... »

Déclaration de l'empereur au Sénat

La veille du couronnement, le Sénat se rend en corps aux Tuileries, où le président F. de Neuchâtel apporte à Napoléon les félicitations et l'hommage du peuple français. Napoléon répond : « Je monte au trône, où m'ont appelé les vœux unanimes du Sénat, du peuple et de l'armée, le cœur plein du sentiment des grandes destinées de ce peuple, que du milieu des camps j'ai le premier salué du nom de *grand*.

Depuis mon adolescence, mes pensées toutes entières lui sont dévolues ; et, je dois le dire ici, mes plaisirs et mes peines ne se composent plus aujourd'hui que du bonheur et du malheur de mon peuple. Mes descendants conserveront longtemps ce trône. Dans les camps ils seront les premiers soldats de l'armée, sacrifiant leur vie pour la défense de leur pays. Magistrats, ils ne perdront jamais de vue que le mépris des lois et l'ébranlement de l'ordre social ne sont que le résultat de la faiblesse et de l'incertitude des princes.

Vous, Sénateurs, dont les conseils et l'appui ne m'ont jamais manqué dans les circonstances les plus difficiles, votre esprit se transmettra à vos successeurs. Soyez toujours les soutiens et les premiers conseillers de ce trône si nécessaire au bonheur de ce vaste empire. »

Paris en liesse

Le lendemain, jour du couronnement (2 décembre 1804), le ciel est couvert, la température douce, en somme un temps favo-

rable pour la circonstance. Toute la ville est en ébullition. Dès 6 heures du matin, le canon se met à tonner et les cloches à sonner sans discontinuer pour annoncer la cérémonie. Les rues sont pleines de monde ; de toutes parts on se porte vers les artères que le cortège doit parcourir.

L'attente de la population n'est pas trompée. Le cortège est brillant. « Rien ne peut égaler, dit le *Messenger du Haut-Rhin*, la brillante tenue des braves qui formaient l'escorte de Sa Majesté et dont l'éclat parlait d'autant plus à l'imagination qu'il rappelait les victoires dont cette pépinière de héros s'est couverte dans tant d'occasions. » Aussi la population ne cessait-elle de faire entendre des applaudissements chaleureux sur tout le parcours du cortège et jusque dans le sanctuaire de Notre-Dame où devait avoir lieu le sacre de l'empereur par le pape Pie VII (1800-1823).

A Notre-Dame

Comme le pasteur Morel l'avait annoncé, les invités à la cérémonie prennent de bonne heure possession de leurs sièges dans l'église métropolitaine de Paris. A 8 heures déjà entrent en cortège les présidents de canton et les membres des autorités convoqués de tous les départements de l'empire. C'est dans les rangs des premiers que figure M. Morel en sa qualité de président du canton du Bas-Vallon de St-Imier.

Puis arrivent successivement le Tribunal, le Corps législatif, le Sénat, qui occupent le centre de la nef. Une place à part est destinée au corps diplomatique. C'est ensuite au tour du clergé catholique à faire son entrée dans l'ordre suivant : cardinaux, archevêques, évêques, curés. Quand à 10 h. $\frac{1}{2}$ le Pape se présente dans son apparat pontifical, la musique fait entendre le « Tu es Petrus ».

Vient ensuite le petit groupe des pasteurs protestants conduits par leur doyen d'âge, le pasteur Martin, de Genève.

Il se passera encore une bonne heure avant l'arrivée de l'empereur. « Pendant ce temps, dit le chroniqueur, S. S. est restée sur son siège dans l'attitude d'un Pontife qui médite profondément sur les choses du ciel et pour le bonheur de la terre. Il était impossible de fixer ses regards sur S. S. particulièrement dans ce moment, sans se sentir pénétré d'un sentiment extraordinaire de vénération. »

Enfin un peu avant une heure apparaissent l'empereur et l'impératrice salués à leur entrée par les acclamations de la foule assemblée dans le sanctuaire. Le Pape chante le « Veni Creator » et les divers actes liturgiques entremêlés de musique se déroulent aux yeux des assistants émerveillés.

A un moment donné, l'empereur, la main sur le livre des Evangiles, jure de gouverner pour le seul bien du peuple français et promet en particulier de maintenir la liberté des cultes, de respecter les opinions religieuses de ses sujets. Il donne par là même à la confession réformée une place officielle dans l'organisme impérial. C'est ainsi que l'Eglise protestante française reçoit une consécration solennelle de la part de la plus haute autorité du pays.

Quand l'empereur prononce le serment, un tonnerre d'applaudissements éclate dans le sanctuaire. Puis, prévenant le Pape, Napoléon prend lui-même la couronne impériale qu'il pose sur sa tête et en saisit une autre qu'il place sur la tête de l'impératrice. On chante le « Te Deum » pour clore la cérémonie. Il est 4 heures.

Audience au Palais impérial

Non content d'inviter à son couronnement les représentants des Eglises protestantes de son empire, Napoléon veut encore leur accorder une audience particulière. Les pasteurs-présidents se rendent au palais le 16 frimaire (8 décembre 1804). La réception ne manque pas de grandeur. Conduits par leur doyen d'âge, le pasteur Martin, de Genève, ils se présentent devant l'empereur en corps et en costume. C'est la première fois que pareil spectacle se voit en France. Jamais encore le clergé protestant n'a été officiellement reçu au palais du chef de l'Etat.

M. Martin adresse à l'empereur le discours suivant :

« Sa Majesté vient de remplir le vœu que formaient depuis longtemps les Eglises réformées de France, celui de pouvoir porter aux pieds du trône leurs hommages et l'expression de leurs sentiments. C'est avec la plus vive satisfaction que nous venons exprimer à Sa Majesté, pour nous-mêmes et pour nos Eglises, notre plus respectueuse reconnaissance pour la protection qu'elle nous a accordée jusqu'ici et la pleine confiance que nous fondons pour l'avenir sur le serment que Sa Majesté a prêté avec tant de solennité, dont elle a voulu que nous soyons les témoins et par lequel, en s'engageant à maintenir la liberté des cultes, elle donne le calme aux consciences et assure la paix de l'Eglise. Nous souhaitons que tous ses sujets de toutes les communions, que nous regardons tous comme nos frères, sentent comme nous le prix de ce bienfait ; nous le mériterons par notre gratitude, notre fidélité et notre soumission aux lois, dont nous avons constamment donné l'exemple. Puissent nos prières ferventes attirer sur Sa Majesté, sur l'impératrice et sur les princes de la famille impériale toutes les bénédictions du monarque du

monde ! Puisse Sa Majesté, après avoir tant fait pour sa gloire, y ajouter le titre de pacificateur de l'Europe entière et n'avoir plus qu'à déployer ces vertus, qui, en faisant la félicité des peuples, font la gloire véritable des souverains et font chérir leur puissance. »

A ce discours, l'empereur répond comme suit :

« Je vois avec plaisir rassemblés ici les pasteurs des Eglises réformées de France. Je saisis avec empressement cette occasion de leur témoigner combien j'ai toujours été satisfait de tout ce qu'on m'a rapporté de la fidélité et de la bonne conduite des pasteurs et des citoyens des différentes communions protestantes. Je veux bien que l'on sache que mon intention et ma ferme volonté est de maintenir la liberté des cultes. L'empire de la loi finit où commence l'empire indéfini de la conscience ; ni la loi, ni les princes ne peuvent rien contre cette liberté. Tels sont mes principes et ceux de la nation, et si quelqu'un de ma race, devant me succéder, oubliait le serment que j'ai prêté et que, trompé par une fausse conscience, il vint à la violer, je le voue ici à l'animadversion publique et je vous autorise à lui donner le nom de Néron. »

On se représente aisément la profonde satisfaction éprouvée par les représentants des Eglises réformées à l'ouïe des paroles impériales. Ils peuvent maintenant porter à leurs communautés un message rassurant, puisqu'il leur est désormais permis d'entreprendre et de poursuivre en toute liberté leur activité religieuse. Ils n'ont plus à craindre de nouvelles persécutions. C'est dans une atmosphère paisible que l'on va pouvoir travailler à la restauration des Eglises et au réveil de la piété. Et les cœurs sont remplis de reconnaissance. C'est bien dans ces sentiments que le pasteur Morel retourne dans sa paroisse. Les rapports qu'il eut avec l'empereur Napoléon l'ont gagné à sa cause et en ont fait un de ses chauds partisans. On le vit bien dix ans après. Il ne lui tourna pas le dos lors de la débâcle consécutive à la campagne de Russie. Ayant à prêcher le jour de Noël 1814 devant le prince de Hohenlohe, un des chefs de l'armée d'invasion de la France, de passage en Erguël, il lui déclara carrément qu'il prierait au culte comme d'habitude pour Napoléon. On connaît la réponse du prince : « Monsieur le pasteur, lui dit-il, vous êtes un galant homme. Priez pour votre empereur, il n'en eut jamais plus besoin. »

Sources : Archives communales de Corgémont.

» Eglise réf. juras. V. 55 sq.

Durand, Hist. du protestantisme français pendant la Révolution et l'empire.